CONSEIL DE VILLE

Séance du 30 juin 2022, à 19.30 h,
salle du Conseil de ville
(Hôtel de ville, 2e étage)

Le Conseil de ville a été régulièrement convoqué par affichage public à l'Hôtel de ville, par insertion dans le Journal officiel du Jura nº 22 du vendredi 17 juin 2022, ainsi que par l'envoi à chaque conseillère et conseiller de ville de l'ordre du jour de la séance et annexes (art. 21 du ROAC et 4 du RCV).

1. Communications.
2. Informations du Conseil municipal.
3. Questions orales.
4. Statuer sur les demandes d'admission à l'indigénat en faveur de :
   a) M. Rachid Fenniche, 07.05.1956, et sa fille Zainab, 12.03.2007, ressortissants marocains.
5. Réponse à la question écrite intitulée « Congé de mardi gras » (nº 1198) (PDC-JDC).
6. Traitement du postulat intitulé « Dresser un bilan des mesures en faveur des personnes handicapées mises en œuvre par la ville de Porrentruy » (nº 1200) (PS-Les Verts).
7. Approuver un crédit de CHF 1'875'000.- TTC, à couvrir par voie d'emprunt, en vue de réaliser les travaux de réaménagement de la rue Pierre-Péquignat.
8. Approuver un crédit de CHF 300'000.- TTC, à couvrir par voie d'emprunt, pour la réalisation d'un appel à investisseurs visant la réalisation de constructions privées et un parking public appelé « Cœur de ville » sur les anciennes parcelles BKW.
9. a) Ratifier les dépassements de crédits budgétaires pour 2021.
   b) Accepter les comptes de l'Administration communale 2021.
10. Divers.

M. Alain Theilkaes, président du Conseil de ville, dirige les débats.
Le procès-verbal est tenu par M. Denis Sautebin, secrétaire du Conseil de ville.

Sont excusés pour le PDC :
M. Alain Chariatte - remplacé par M. Patrick Salomon.
M. Claude Gury - remplacé par M. Dominique Meyer.
M. Damien Plumey - remplacé par M. Patrick Monin.
M. Cyrille Althaus - pas remplacé.

Sont excusés pour le PLR :
M. Claudio Cordone - remplacé par M. Daniel Guinans.
M. Philippe Piegay - remplacé par Mme Laura Nobs.
M. Pierre Barthe - remplacé par M. Eric Laville.
M. Cyrille Joray - pas remplacé.

Sont excusés pour le PS-Les Verts
M. Matthieu Hays - remplacé par Mme Vitoria Gigon.
M. Baptiste Laville - remplacé par M. Yves Voisard.
M. Ton Cerf - pas remplacé.
M. Jean-Pierre Cafiso - pas remplacé.

Sont excusés pour le PCSI :
M. Guillaume Cadario - remplacé par M. Baptiste Maître.
M. Thomas Schaffter - pas remplacé.

Sont présents pour le Conseil de ville :
Mmes Céline Bédat Heusler, Mathilde Crevoisier Crelier, Magali Gast Boillat, Vitoria Gigon, Elodie Gschwind, Corinne Laissue, Christianne Lauber, Aline Nicoulin, Laura Nobs, Sandra Nobs, Lisa Raval, Laure Roy, Gabrielle Terrier, Fabienne Wahl.
MM. Jean-Pierre Bendit, Xavier Brunner, Julien Cattin, Pierre-Olivier Cattin, Gilles Coullery, Daniel Guinans, Jean Farine, Claude Gerber, Eric Laville, Baptiste Maître, Dominique Meyer, Patrick Monin, Julien Parietti, Johan Perrin, Sébastien Piquerez, Yves Quiquerez, Nathan Rebetez, Patrick Salomon, Gabriel Schenk, Alain Theilkaes, Stéphane Theurillat, Yves Voisard.

Sont présents pour le Conseil municipal :
M. le Maire Gabriel Voirol, Mmes Chantal Gerber et Anne Roy, MM. Philippe Eggertswyler, Manuel Godinat, Julien Loichat, Eric Pineau, François Valley, chancelier, M. François Biedermann, Caissier municipal.

M. le Président ouvre la troisième séance de l'année 2022. Il ajoute que l'ordre du jour du Conseil de ville ayant été publié dans le Journal officiel dans les délais, le Conseil de ville peut délibérer valablement.

En vertu des articles 21 al. 2 du ROAC et 10 du RCV, il est procédé à la nomination de deux scrutateurs.
Sont désignés : Mme Christianne Lauber et M. Claude Gerber.

Ordre du jour

La parole n'est pas utilisée.

VOTE
Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent l'ordre du jour à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

1. Communications

Vu l'ordre du jour, M. le Président demande aux intervenants d'être concis dans leurs interventions.

2. Informations du Conseil municipal

M. le Maire Gabriel Voirol signale que le Conseil municipal a décidé de soutenir l'action de l'UCA concernant les bons utilisés pour le commerce local. Le Conseil va donc aider à la distribution de ces bons, d'un total de CHF 300'000.-, avec une participation de CHF 30'000.-. L'exécutif communal espère que cette action permettra d'atténuer ou, en tout cas, de marquer son soutien par rapport aux difficultés que les familles modestes peuvent rencontrer avec l'inflation. M. le Maire ajoute que le Conseil d'administration des Planchettes a nommé M. Julien Loichat en tant que directeur. Pour le remplacer au Conseil d'administration où il assumait la présidence depuis le début de la législature, le Conseil municipal a nommé le suppléant de son département, M. Eric Pineau, au poste

de Président dudit conseil d'administration jusqu'à la fin de la législature. M. le Maire félicite et remercie aussi Mme Lisa Raval qui a inauguré hier la boîte à livres. Suite au débat qu'il y avait eu dans cette salle, elle s'était proposée pour promouvoir cette boîte à livres.

M. Eric Pineau informe, suite au postulat du groupe PCSI demandant une étude pour l'autonomisation de la Maison de l'enfance et accepté en décembre 2018, qu'un mandat d'étude a été attribué par le Conseil municipal en mai 2021 et le bureau mandaté a procédé à l'analyse et à la rédaction d'un rapport. Après avoir comparé les différents modèles d'organisation, il a abouti à la conclusion que le choix pouvait s'opérer entre le statu quo et la création d'une fondation. Le Conseil municipal, nanti de ce rapport, reconnaît que la Maison de l'enfance, dans son organisation actuelle, fournit à la population des services efficaces et appréciés de tous. Considérant que la Municipalité, via la Maison de l'enfance, agit de plus en plus comme un centre de compétences au niveau du district avec la gestion d'une quatrième structure externe, à Bure, dès le mois d'août 2022, le Conseil municipal souhaite qu'une réflexion plus approfondie soit menée par rapport au modèle d'autonomisation via une fondation. Toutefois, cette réflexion ne se fera pas immédiatement étant donné que l'agrandissement en cours de la Maison de l'enfance donne une charge de travail importante au niveau du service. Il s'agira donc d'étudier ultérieurement et plus finement les avantages et les inconvénients, les risques et les bénéfices avec, notamment, la prise en considération des problématiques de propriété des bâtiments, de conditions d'emploi du personnel et de son réengagement dans la fondation créée, des compétences à adjoindre à la Maison de l'enfance, sachant qu'elle bénéficie aujourd'hui de l'apport des services de la Municipalité. Au vu de l'analyse réalisée et des informations transmises ce jour au législatif, le Conseil municipal considère que le postulat est réalisé. Concernant le skate park, en séance du 10 mai 2021, le Conseil municipal a validé le projet du skate park et a intégré un montant net de CHF 200'000.- à la planification financière. Aujourd'hui, le permis est délivré. Les devis ont été réactualisés puisque, suite au Covid, il y a eu quelques adaptations et des conditions spéciales ont été demandées par l'Office fédéral des routes. Le montant brut des travaux s'élève à CHF 300'000.-. Cependant, un grand travail de demandes de subventions a été fait et la Commune obtient plus de CHF 120'000.- de subvention pour les futurs travaux, ce qui veut dire que la dépense nette s'élèvera à environ CHF 180'000.-. Les travaux vont débuter après les vacances d'été pour une durée de 3 mois. Donc, à la fin de l'année, cette installation sera opérationnelle.

3. Questions orales.

M. Nathan Rebetez rappelle que le Syndicat intercommunal du district de Porrentruy avait débloqué, en décembre 2018, un crédit-cadre de CHF 1,4 million pour l'achat et l'installation de 189 conteneurs à ordures semi-enterrés, plus communément appelés « moloks ». Depuis, la grande majorité des communes des environs de Porrentruy a installé les moloks en question. Selon le point de situation au 31 janvier 2022 établi par le SIDP et disponible sur le site du syndicat, les communes de Bure, Courchavon-Mormont, Coeuve, Vendlincourt, Courgenay, Cornol, La Baroche, Fontenais, Clos du Doubs, ont réalisé cette tâche. Pour Porrentruy, aucune communication claire n'a été donnée à ce propos par le Conseil municipal sur cette question pourtant cruciale de la gestion des déchets et de la politique écologique et environnementale de la ville. M. Rebetez demande donc ce qu'il en est concrètement pour Porrentruy concernant l'installation ou non de moloks et, le cas échéant, quel est l'état d'avancement des permis de construire qui doivent être déposés à cet effet ?

M. Philippe Eggertswyler répond que ce dossier mobilise énormément le service UEI depuis plusieurs années. Il ajoute que la Commune essaye de mettre en place une structure qui prend aussi en compte la déchetterie et le ramassage des déchets verts. Aujourd'hui, le Conseil municipal a pris position pour l'emplacement de ces différents moloks avec l'installation simultanée des éco-points. La planification financière joue aussi un rôle prépondérant dans la mise en place de ces moloks. Un montant a été inséré à la planification financière de cette année et un autre à la planification financière de l'année prochaine. Aujourd'hui, les permis sont en train d'être travaillés et étudiés par un bureau mandaté par le SIDP. Ce dossier devrait bientôt parvenir au Service UEI qui regardera, avec le Conseil municipal, pour affiner l'ensemble de ces emplacements, en s'approchant de privés pour savoir s'ils seraient d'accord ou pas de mettre à disposition leur terrain pour y implanter ces différents moloks et éco-points. De toute manière, c'est un dossier qui doit avancer avec l'ensemble du concept de la gestion des déchets. M. Eggertswyler croit que la ville de Porrentruy se donne les moyens afin d'amener une vraie plus-value à ses citoyens en termes de collecte des déchets et d'écologie. Il espère que les choses se mettront en place dans un délai respectable. Il termine en indiquant que le Conseil de ville devra, au final, statuer sur les différents emplacements et sur les montants concernant l'implantation de ces équipements.

M. Nathan Rebetez se déclare partiellement satisfait.

Mme Lisa Raval constate que, si les nuages sont présents depuis plusieurs jours, amenant avec eux la pluie, les orages et même la grêle, il n'est pas si lointain le temps où les températures élevées, trop élevées pour la saison, pouvait faire craindre une pénurie d'eau. Aussi, elle souhaiterait savoir si le Conseil municipal dispose des outils nécessaires pour surveiller l'état des nappes phréatiques et, si oui, à quel moment agit-il afin de prévenir

d'éventuelles pénuries d'eau ?

Mme Chantal Gerber rappelle que les trois ressources principales qui approvisionnent en eau la Commune de Porrentruy sont l'Ante, le Betteraz et les puits du Pont d'Able. A cela s'ajoute l'approvisionnement par le SEHA de Haute-Ajoie et le raccordement à l'A16, par le SIDP. Par rapport au fait de savoir si le niveau d'eau est suffisant, c'est l'Office de l'environnement qui gère ce problème, qui informe la Commune sur la situation et lui demande de suivre ses ressources en eau. Début juin, même avec la sécheresse, il n'a pas constaté une baisse drastique de l'approvisionnement en eau ; il faut attendre un mois pour constater une péjoration en cas de sécheresse. Avec les récents orages, on pourrait s'attendre à des pics dans le débit des sources. Or, ce n'est pas tout à fait le cas non plus. D'après les chiffres actuels, la source de l'Ante a un débit de 600 litres par minute, ce qui est normal, le seuil critique se situant à 300 litres/minute. Cependant, le service des eaux suit la situation et informe la Municipalité si des mesures particulières doivent être prises.

Mme Lisa Raval se déclare satisfaite.

M. Eric Laville relève que les transports publics font partie des services de proximité appréciés de la population. Si des questions de fréquentation, cadence et nature des trains en gare de Porrentruy font de temps à autres l'objet de fils médiatiques, il en est moins de la diminution régulière des postes de travail dans le domaine de l'exploitation sur site. L'emblématique chef de gare fait partie du passé pour bon nombre de stations, celle de Porrentruy n'y échappera pas. Avec lui disparaissent bon nombre d'emplois locaux dans l'exploitation d'une gare. Il est fréquent de voir des entreprises externes à la région effectuer tous types de travaux. Avec une exploitation gérée à distance, orientée vers les services, c'est le côté humain, la proximité et la flexibilité qui sont mis à mal. Il s'agit surtout d'emplois délocalisés qui apportent peu de valeur à la région. De plus, selon la stratégie 2030, les CFF veulent se développer là où le chemin de fer concentre le plus d'atouts, à savoir sur les liaisons « longue distance » rapides destinées au transport de voyageurs et de marchandises et dans les agglomérations. M. Laville demande donc quels axes de discussion le Conseil municipal entretient avec les partenaires des transports publics, en particulier les CFF, et si l'exécutif a une feuille de route pour défendre les intérêts de la ville de Porrentruy, voire de la région, à ce sujet ?

M. le Maire Gabriel Voirol répond que le Conseil municipal se soucie de cette problématique importante. Il ajoute que les nouvelles provenant des CFF ne sont pas toujours les meilleures. Pour preuve, le Conseil municipal a reçu, il y a quelques jours, un courrier de la part des CFF annonçant une restructuration au niveau suisse des postes d'enclenchement, soit le service d'exploitation qui communique et gère la gestion du trafic. Ces postes seront regroupés sur 4 sites seulement, un à Lausanne, un à Zurich, un dans le canton du Tessin et le quatrième en suisse allemande. Ce regroupement a un impact sur onze collaborateurs à Porrentruy. D'après le courrier que la Commune a reçu, six personnes ont retrouvé un emploi sur le site lausannois, quatre autres une activité au sein de l'entreprise et la dernière personne a décidé de prendre sa retraite. Par rapport à ce courrier, le Conseil municipal a sollicité une rencontre avec les CFF car c'est aussi une perte d'attractivité pour la région. L'exécutif essaye d'entretenir de bons contacts avec les CFF. Cependant, pour démontrer la complexité de cette ex-régie fédérale, lors d'une rencontre à propos des terrains que possède cette entreprise à Porrentruy, qui s'est déroulée la semaine passée, cinq personnes des CFF, dans cinq domaines différents, étaient présentes mais n'avaient pas la même vision et aucune coordination, ce qui, quelque part, ne fait pas avancer la Municipalité dans les projets. Pour M. le Maire, il est possible que leur stratégie 2030 évolue car, d'après les dernières discussions que la Municipalité a eues, il s'agissait plutôt de se diriger vers la périphérie que d'utiliser les grands axes. Tout comme leur stratégie de mise à disposition de leurs terrains, leur position change en fonction des modifications qui interviennent au Conseil d'administration des CFF. C'est donc assez compliqué. Cependant, M. le Maire tient toutefois à remercier les personnes qui travaillent au guichet de la gare qui font un travail remarquable, qui ont plein d'initiatives et qui sont appréciés des voyageurs. Le Conseil municipal va donc défendre cette position mais il a peu d'espoir par rapport aux 11 postes qui sont concernés. Le Conseil municipal a évidemment aussi intégré le Canton dans ses contacts réguliers avec les CFF.

M. Eric Laville se déclare satisfait.

M. Daniel Guinans signale que le journal officiel du 27 mai dernier informait qu'une demande de permis de construire concernant l'échange d'antennes sur une installation de communication mobile existante (pour les technologies 3G, 4G et 5G) sise au Banné avait été déposée par et pour le compte des entreprises Swisscom SA, Sait Mobile SA et Sunrise UPC GmBH. Lors de la demande de permis déposée en septembre 2021 par Swisscom SA pour la construction sur la parcelle 2275 à la rue du Creugenat 17, d'une nouvelle installation de communication mobile pour le compte de Swisscom avec mât et antennes comprenant les technologies 3G, 4G et 5G, la Commune de Porrentruy avait alors fait opposition à ce projet en demandant de pouvoir intervenir sur l'emplacement des installations de communication mobile. Une rencontre a déjà eu lieu entre les représentants de la Municipalité et Swisscom à ce sujet. M. Guinans demande si le Conseil municipal peut dire où en sont la planification ainsi que les discussions sur les emplacements actuels et futurs des sites des opérateurs Swisscom,

Sait Mobile et Sunrise-UPC ? Si la Commune va éditer des directives précises afin de renseigner les opérateurs sur quels lieux et à proximité de quels utilisateurs (écoles, hôpitaux, espaces de loisirs fréquentés par des enfants par exemple) il sera permis d'ériger des antennes et quels endroits devront impérativement être protégés par les rayonnements de ces dernières ?

Mme Anne Roy répond que la Municipalité souhaite amener l'ensemble de ces opérateurs à signer une convention qui lui permettra d'avoir une discussion avec ceux-ci sur le court, le moyen et le long termes concernant leur politique de développement sur le territoire communal. Cela permettra aussi de garder le dialogue avec ceux-ci pour anticiper leurs futures démarches. Ce projet de convention a été préavisé favorablement par l'Office de l'environnement qui trouve cette démarche tout à fait pertinente dans un contexte éminemment sensible et émotionnel. Mme Roy rappelle aussi que l'ordonnance sur la protection contre le rayonnement non ionisant (ORNI) dépend de la Confédération et fixe ainsi les limites communales. Elle signale que, lorsque le moment sera venu, des séances d'information à la population seront mises sur pied. Néanmoins, le Conseil municipal fera tout ce qu'il pourra pour avoir un maximum d'informations et de transparence vis-à-vis de cette technique.

M. Daniel Guinans se déclare partiellement satisfait.

Mme Aline Nicoulin constate que les magnifiques journées ainsi que les superbes installations sportives de la ville invitent de plus en plus de monde à se rendre à vélo de la ville jusqu'au chemin des Bains. Aussi, le développement réjouissant du quartier suscité par l'arrivée des nouveaux commerces augmente la fréquentation du trafic sur cet axe. A n'importe quelle heure de la journée, les voitures y défilent en nombre. De plus, la circulation va encore se renforcer avec la fermeture annoncée du pont St-Germain. Le groupe PLR est conscient que la route de Courgenay est un tronçon cantonal et que Porrentruy n'a que peu de marge de manoeuvre à cet endroit. Cependant, Mme Nicoulin salue qu'une présélection pour les vélos, claire et visible, ait été dessinée sur la route qui mène au chemin des Bains. Toutefois, la limitation de vitesse sur cette route peut porter à confusion puisque les 50 et les 60 km/heure se côtoient sur ce tronçon et une harmonisation serait la bienvenue. L'endroit reste toutefois dangereux par l'intensité et la vitesse du trafic. Alors, avant de devoir déplorer un accident entre un enfant à vélo et une voiture, Mme Nicoulin demande si le Conseil municipal peut s'approcher des autorités cantonales compétentes en vue d'accroitre la sécurité des cyclistes qui utilisent la présélection cyclable du chemin des Bains depuis la ville ?

M. Julien Loichat confirme que la route de Courgenay et le chemin des Bains sont des axes très fréquentés en ville de Porrentruy. Il ajoute que le Conseil municipal et la Commission de police se sont préoccupés de cette question puisqu'une demande de réduction de la limitation de vitesse, de 60 km/h à 50 km/h, pour amener plus de sécurisation à cet endroit a été transmise par le chef de service aux autorités cantonales. Plusieurs semaines plus tard, la Commune a reçu un courrier du Canton qui stipulait qu'il appartenait au Conseil municipal d'écrire pour demander ce changement. Dès lors, le Conseil municipal a écrit au service cantonal concerné pour faire le nécessaire dans les plus brefs délais. M. Loichat espère qu'une publication demandant une réduction de vitesse dans ce secteur et à la route de Bure sera insérée dans le Journal officiel ces prochains jours, puisque le Conseil municipal a demandé une diminution de la vitesse pour les entrées de la ville. Seul le secteur de la route de Belfort ne serait pas, aux yeux des autorités cantonales, intéressant de ce point de vue-là. Maintenant, concernant la présélection pour les cyclistes, il faut mentionner que c'est un des rares secteurs à Porrentruy qui disposent de pistes cyclables de chaque côté de la route cantonale. La présélection est effectivement très marquée au sol et doit aussi amener en cela un élément de sécurité supplémentaire. Dans ce contexte-là, M. Loichat ne voit pas ce que la Municipalité peut faire de plus, hormis la réduction de la vitesse. Il peut éventuellement encore interpeller les autorités cantonales par rapport à la connexion entre la route de Courgenay et le chemin des Bains, en particulier pour les cyclistes. Cependant, les autorités ont quasiment répondu en partie à la demande évoquée en voulant une harmonisation générale des entrées de la ville de Porrentruy et en répondant aux aspects de sécurité souhaités.

Mme Aline Nicoulin se déclare satisfaite.

Mme Laure Roy a pu lire dans le Journal de Porrentruy de mars dernier que Municipalité se lançait dans l'exploitation d'installations solaires, notamment à la Maison de l'enfance. Afin d'assurer le financement de ces installations, la Municipalité a choisi le prêt citoyen. L'investissement de cette installation solaire est estimé à CHF 160'000.- et la population peut souscrire un prêt de CHF 1'000.- à CHF 100'000.-, avec un rendement de 2,25% pour une durée de 25 ans. Ce prêt est évidemment plus intéressant que de laisser son argent dormir à la banque car il s'agit d'un placement rentable et durable. C'est pourquoi, Mme Roy souhaite savoir si le prêt citoyen a bien fonctionné auprès de la population bruntrutaine et si le Conseil municipal peut dire quand les personnes ayant montré un intérêt seront averties de la suite du projet.

Mme Chantal Gerber répond que la Commune, dans les jours qui ont suivi le lancement de cette opération, a

reçu très rapidement des promesses pour plus de CHF 200'000.-. Toutefois, parmi les premiers intéressés, il y avait une personne qui amenait un montant assez important. D'autres personnes habitent hors de la Commune ou hors du district. Cependant, le Conseil municipal préfère donner la priorité aux citoyens de Porrentruy. L'exécutif a validé un contrat-type qui doit encore être contrôlé dans sa teneur par le réviseur. Le service UEI est en train de préparer les courriers pour adresser prochainement ces contrats-types aux différentes personnes concernées. Etant donné que 30 personnes se sont intéressées à ce prêt citoyen, un deuxième prêt-citoyen peut être prévu pour une installation sur le toit du bâtiment des Planchettes. Une autre installation pourrait aussi voir le jour sur le bâtiment de la piscine. Mme Gerber profite de l'occasion pour signaler que, selon ses renseignements, l'installation des panneaux sur la Maison de l'enfance devraient dépasser le crédit de CHF 160'000.-, ce qui va se répercuter sur le contrat de prêt et les documents que les personnes concernées vont recevoir. Les courriers devraient être envoyés prochainement.

Mme Laure Roy se déclare satisfaite.

4. Statuer sur les demandes d'admission à l'indigénat en faveur de :
a) M. Rachid Fenniche, 07.05.1956, et sa fille Zainab, 12.03.2007, ressortissants marocains.

M. Julien Loichat relève que ces personnes ont été entendues par la Commission de police qui a préavisé favorablement ces demandes à l'intention du Conseil municipal. Il recommande au Conseil de ville d'accepter ces demandes d'admission à l'indigénat communal.

VOTE
Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent ces naturalisations à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

5. Réponse à la question écrite intitulée « Congé de mardi gras » (nº 1198) (PDC-JDC).

Pour le groupe PDC-JDC, Mme Laure Roy se déclare satisfaite.

6. Traitement du postulat intitulé « Dresser un bilan des mesures en faveur des personnes handicapées mises en œuvre par la ville de Porrentruy » (nº 1200) (PS-Les Verts).

Mme Mathilde Crevoisier Crelier constate que la Suisse accuse un retard inquiétant dans l'application des droits des personnes handicapées. Ce constat émane du rapport du 31 mars dernier de l'ONU, qui est en charge de l'application de la Convention relative aux droits des personnes handicapées, que la Suisse a ratifiée en 2014. Il est ressorti qu'il y avait des retards assez inquiétants par rapport à un texte que la Suisse était obligée de respecter et dont elle ne remplissait pas encore toutes les obligations. Pourtant, ce n'est pas faute de disposer des outils légaux. Ainsi la loi sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées (LHand), entrée en vigueur en 2004, permet, si elle est appliquée, de remplir déjà une bonne partie des engagements pris par la Suisse en ratifiant la CDPH. Cette loi a pour but de prévenir, de réduire ou d'éliminer les inégalités qui frappent les personnes handicapées, d'encourager et de faciliter leur participation à la vie sociale, politique et économique, avec des mesures dans plusieurs domaines qui sont censés couvrir tous les secteurs de la vie courante, notamment les constructions et installations, les transports publics, les services publics, l'école, la formation et le monde du travail. Comme le relève le rapport d'évaluation de cette loi, si certains domaines sont bien avancés, d'autres restent encore à améliorer. Or, le délai de transition de 20 ans fixé dans la loi pour les constructions, les installations et les véhicules des transports publics expire au 31 décembre 2023, autrement dit demain en termes de planification urbanistique. Ainsi, à l'occasion de cette échéance, le groupe PS-Les Verts propose que soit examiné l'ensemble des mesures prises par la Municipalité dans le domaine du handicap et d'examiner, ainsi, si elles sont en conformité avec la LHand. Deux volets sont particulièrement intéressants pour une commune. Le volet architectural demande que toutes les personnes à mobilité réduite puissent accéder aux bâtiments publics mais également aux bâtiments qui accueillent du public comme les restaurants, par exemple. De ce point de vue-là, la Commune a une certaine forme d'exemplarité à montrer pour que l'ensemble de la société suive. Il y aussi le volet numérique. Internet offre des possibilités assez intéressantes par rapport aux personnes qui ont un handicap. Il offre des possibilités de pouvoir s'informer sans se déplacer. Toutes sortes de techniques évoluent très rapidement pour permettre de rendre accessible internet aux personnes malvoyantes ou malentendantes. Par exemple, la Confédération transcrit ses messages pour les votations en vidéo ou en langue des signes de manière à ce que ces informations soient ouvertes à la plus grande partie de la population. Mme Crevoisier Crelier indique que l'intention de ce postulat serait aussi d'examiner, du point de vue de l'accessibilité numérique, si le site internet de la Commune présente les bons outils afin de le rendre accessible au plus grand nombre. Pour elle, il faut que ces réflexions soient intégrées à la structure dès la conception du site. Il faut par exemple que les personnes malvoyantes puissent agrandir une page, un élément de page, des images ou des documents. La forme du postulat semble avoir peut-être un peu interrogée mais l'idée du bilan vise à dresser un catalogue

de mesures et, si nécessaire, d'élargir après la réflexion et de la porter sur des mesures qui ne seraient pas obligatoires par la loi mais qui, par rapport à l'évolution dans le domaine numérique, sont rendues maintenant possibles mais pas encore réalisées par la Commune. Mme Crevoisier Crelier espère évidemment que les groupes pourront soutenir cette problématique. Il est souvent relevé que de telles mesures coûtent cher pour un nombre limité de personnes. Cependant, la LHand prévoit déjà des garde-fous. Tout n'est pas obligatoire, il y a quand même une proportionnalité à examiner une mesure. Maintenant, il n'y a pas seulement les personnes avec un handicap qui peuvent être concernées. Il y a aussi les personnes âgées qui peuvent avoir des problèmes de mobilité, de malvoyance ou d'audition. Avec le vieillissement de la population, ces problèmes vont concerner de plus en plus de monde. Il y a aussi l'accessibilité pour les familles. Personnellement, en tant que maman de jumeaux, elle s'est promené pendant pas mal d'années avec une large poussette et elle doit dire que l'accessibilité est un réel défi aussi pour cette catégorie de population. Mme Crevoiser Crelier aimerait aussi signaler que des associations sont spécialisées dans ce domaine, comme Pro infirmis, et peuvent aussi accompagner les collectivités dans la mise en place de ces mesures. En conclusion, elle espère que le législatif fera bon accueil à ce postulat.

M. Julien Loichat répond que Porrentruy n'a pas attendu la fin de la LHand pour entamer des démarches en matière d'accessibilité. Il ajoute que le Conseil de ville a eu l'opportunité, il y a plusieurs années, à pouvoir, entre autres, accepter un crédit en vue de permettre d'éliminer un maximum de barrières architecturales en ville de Porrentruy. Cette démarche avait été faite avec l'aide d'un bureau pour la planification des enjeux majeurs qui fallait régler en ville de Porrentruy. Une cartographie de l'ensemble de la ville a été faite. Le centre de la ville a été sorti de cette cartographie puisque celui-ci était traité par le dossier « Cœur de ville » dans les aménagements qui vont venir. La situation a été analysée sur tout le reste de la ville en termes architecturaux. 417 points devaient être corrigés. A partir de ça, les services de police et de l'UEI ont travaillé à une planification plus fine pour déterminer dans le temps quels enjeux allaient être prioritaires, avec quels montants et sur quelles années la Commune allait effectuer les travaux. Un certain nombre de travaux, en particulier ce printemps, ont été réalisés en ville de Porrentruy. Un certain nombre de barrières au niveau des trottoirs ou au milieu des passages pour piétons ont été éliminés pour permettre aux personnes à mobilité réduite d'avoir une meilleure accessibilité. Pour M. Loichat, du point de vue de l'architecture, la ville de Porrentruy dispose donc d'outils qu'elle doit mettre en place. Pour lui, le domaine numérique est un chantier qu'il faudra entreprendre. Des réflexions sont à venir par rapport à un nouveau site internet qui prendra certainement en compte ces éléments d'accessibilité. Au-delà de l'aspect purement accessibilité en ville de Porrentruy, il y a la question des bâtiments communaux où la Municipalité a déjà fait passablement avec le bâtiment sis à la rue Achille-Merguin. Cela sera bientôt le cas pour l'Hôtel de ville puisqu'il y aura, avec le projet « Cœur de ville », une possibilité d'entrer à niveau. C'est aussi le cas pour la Maison de l'enfance et l'école primaire de l'Oiselier. La plupart des bâtiments communaux de la ville de Porrentruy sont déjà équipés dans ce domaine-là. Il reste aussi l'accessibilité aux établissements à vocation publique mais qui ne sont pas en mains de la Municipalité. A cet effet, en son temps, la Commune avait aussi entrepris des démarches avec un certain nombre de restaurants ou d'établissements publics, comme le Musée ou le POPA afin d'étudier les possibilités d'aménagement possible. Cette étude avait été effectuée avec le soutien de Pro infirmis qui se mettait à disposition pour donner des moyens aux différents acteurs privés afin qu'ils se rendent compte de ce qu'ils pouvaient faire pour rendre les lieux plus accessibles. M. Loichat confirme que le bilan de la ville de Porrentruy ou la planification de la ville de Porrentruy existe. En outre, si le Conseil municipal propose d'accepter ce postulat, ce n'est pas tant dans l'idée de refaire une planification existante mais plutôt de dresser un bilan de ce qui a déjà été fait jusqu'à présent. Si le législatif accepte ce postulat ce soir, le Conseil municipal envisage d'insérer dans le rapport de gestion annuel les travaux qui ont été effectués dans le domaine de l'accessibilité et de l'utilisation de ce fameux crédit-cadre. Ceci pourra permettre ainsi au Conseil de ville de se rendre compte, au-delà de l'aspect purement visuel dans le terrain, de ce qui a été entrepris et de pouvoir, le cas échéant, amener des demandes de corrections. Pour toutes ces raisons, le Conseil municipal propose d'accepter ce postulat qui sera certainement réalisé quasiment d'emblée avec le rapport de gestion qui sera élaboré cette année. Pour ce qui est de l'informatique, M. Loichat pense que le Conseil municipal peut prendre note de la demande et devra effectivement probablement intégrer cet élément dans ses prochains travaux dans ce domaine-là. En terme de numérique, il rappelle qu'il y a quand même un moyen de disponible sur le site, ce sont les enregistrements des débats du Conseil de ville.

Pour M. Gabriel Schenk, en tant que vile hôte de différentes institutions pour personnes en situation de handicap, de ville de formation et de culture, de ville où la qualité de vie est bonne, voire excellente, Porrentruy se doit d'être, si ce n'est irréprochable, bien équipée en matière d'aménagement pour les personnes pouvant rencontrer des difficultés. Une réelle réflexion mérite d'être menée à ce sujet. Ainsi, son groupe salue les travaux qui ont débuté cette année pour diminuer les embâcles de mobilité que représentent certains trottoirs. Comme précisé dans le postulat, la mobilité est une chose mais beaucoup d'autres points peuvent être problématiques selon les difficultés spécifiques rencontrées par les concitoyens et les visiteurs. Toutefois, le groupe PLR aurait préféré, plutôt que de dresser un bilan des mesures prises, mobiliser ses forces pour regarder vers l'avenir et préparer la

suite des mesures à prendre. Cela aurait été, à ce propos, plus en phase avec le terme de postulat car il s'agit bien d'une étude en vue d'une réalisation. Au final, le présent postulat pouvant être une première étape vers le but précisé dans ses propos, il a paru utile ou en tout cas pas contradictoire au groupe PLR de le soutenir en vue de donner un signal positif à la poursuite des réalisations, aussi vite que possible et si possible moins lentement que nécessaire. Le groupe PLR soutiendra donc le texte déposé.

Pour le groupe PCSI, M. Pierre-Olivier Cattin partage en tous points les préoccupations des postulants tant dans les propos introductifs que dans la demande. C'est le devoir d'une collectivité de s'attacher aux besoins et aux nécessités des personnes en situation de handicap et d'adapter au mieux la géographie et l'organisation de la vie sociale et urbaine en conséquence. Le groupe PCSI tient à souligner le travail du service UEI dans ce dossier afin d'intégrer les associations œuvrant dans le domaine du handicap dans ces projets, notamment Pro Infirmis et la fédération suisse des aveugle et malvoyants, et de rendre cette rénovation la plus inclusive possible. Le groupe PCSI accepte donc ce postulat à l'unanimité.

Pour le groupe PDC-JDC, M. Sébastien Piquerez a pris connaissance du postulat demandant un bilan en faveur des mesures des personnes handicapées. Le fond n'a pas fait l'ombre d'un pli et personne ne s'est opposé à l'idée de savoir où en est la Municipalité au niveau de l'application de la LHand et de l'éventuelle mise ne place de mesures pour le confort numérique. C'est la forme qui a été l'objet des débats. Est-ce bien un postulat qui doit être utilisé pour demander un tel bilan ? Nul n'est moins sûr. Une simple question écrite aurait probablement été plus adaptée. Ensuite, le groupe PDC-JDC s'est aussi questionné sur la réponse du Conseil municipal, non pas par sa brièveté, mais surtout par le fait de proposer d'inclure ce suivi dans le rapport de gestion. Une telle problématique devrait faire l'objet de points réguliers lors des séances du Conseil de ville, puisque l'exécutif communal, lors de l'acceptation du crédit-cadre « accessibilité » mettait en avant que la gestion d' un dossier de cette envergure sur l'ensemble d'une ville est une première en suisse et que Porrentruy sera sous les bons feux de la rampe de ce côté-là. Cela avait été déjà été relevé par le groupe PLR dans le cadre d'une question écrite déposée en décembre 2019, à laquelle le Conseil municipal avait répondu le 26 mars suivant. Enfin, en jetant un œil à la page 22 des comptes présentés ce soir, un rapide bilan des investissements peut être fait en regardant le montant dépensé dans le crédit-cadre « accessibilité ». En effet, uniquement CHF 131'000.- ont été utilisés sur les CHF 950'000.- prévus. En sachant que le crédit, lors de son acceptation, était présenté comme urgent, il était dit lors de la présentation du crédit au législatif : « Si ce crédit cadre vous est demandé ce soir c'est parce que toute la réflexion, la programmation et les adjudications vont se faire en 2018 afin que les travaux puissent se réaliser à partir de 2019 et que nous ne perdions pas une minute dans la réalisation de ce dossier » ; cela est assez contradictoire. Pour rappel, CHF 250'000.- devaient être dépensés par année entre 2019 et 2021 et le solde de CHF 200'000.- devait l'être en 2022. Aujourd'hui, force est de constater que les dépenses globales effectives n'atteignent même pas les dépenses prévues pour 2019. Le groupe PDC-JDC soutiendra à la majorité évidente le postulat, tout en espérant que le bilan dressé sera meilleur que le bilan d'avancement du crédit accessibilité.

M. Julien Loichat confirme que le crédit avait été souhaité comme urgent mais il avait aussi été demandé par le Conseil de ville de ne rien dépenser la première année après son acceptation. Il y avait aussi déjà là un petit frein. Il ajoute que toute la préparation a pris beaucoup de temps avec des changements à la tête du Service UEI. Après, il y a eu évidemment la crise du Covid qui a aussi eu indirectement un impact sur ce dossier mais les choses sont effectivement comme elles sont aujourd'hui. Elles peuvent être critiquées mais l'important est effectivement la communication. A ce propos, M. Loichat relève que l'élaboration d'un bilan dans le rapport de gestion n'empêche pas une information régulière à cette tribune. Il rappelle également que le Journal de Porrentruy fait aussi état des travaux qui sont effectués régulièrement, y compris les travaux en lien avec l'accessibilité. M. Loichat signale encore que la Commune collabore étroitement avec les associations concernées par les problématiques liées aux handicaps. Pro infirmis est un partenaire de Porrentruy de longue date puisqu'il a collaboré au système SNURK relatif aux cheminements. Toutes les accessibilités des établissements de la ville de Porrentruy avaient été répertoriées. Un inventaire de tous ces éléments était aussi disponible sur internet. Passablement de choses ont quand même été faites en dehors même de ce crédit-cadre. M. Loichat ajoute que le crédit-cadre reste un outil important même s'il n'a pas été utilisé comme souhaité au départ car il donne les moyens au Conseil municipal d'aller de l'avant chaque fois que c'est possible. C'est ce qui a permis à la Commune d'avancer ce printemps malgré tout.

A titre personnel, M. Stéphane Theurillat aimerait quand même faire remarquer au rapporteur du Conseil municipal, lorsqu'il peut développer une réponse de 6 ou 7 minutes devant le Conseil de ville, qu'il aurait apprécié, en respect par rapport au législatif, que M. Loichat étaye un peu plus sa réponse dans le rapport qui a été remis au Conseil de ville. M. Theurillat pense que ce rapport était un petit peu léger.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent, à la majorité évidente, le postulat intitulé

« Dresser un bilan des mesures en faveur des personnes handicapées mises en œuvre par la ville de Porrentruy ». Il n'y a pas d'avis contraire.

7. Approuver un crédit de CHF 1'875'000.- TTC, à couvrir par voie d'emprunt, en vue de réaliser les travaux de réaménagement de la rue Pierre-Péquignat.

ENTREE EN MATIERE

Mme Chantal Gerber rappelle que plusieurs interventions, évoquant les soubresauts de cette rue, ont déjà été faites dans cette salle. L'objectif premier est donc l'assainissement complet des infrastructures de la rue Pierre-Péquignat, comme les conduites d'eau potable et conduites d'eau usées, les collecteurs, les réseaux électriques mais également le revêtement. Le second objectif est la valorisation de l'espace public. Pour Mme Gerber, chacun doit pouvoir s'approprier l'espace public ; les commerçants qui pourront étendre leur étal devant leur échoppe, les touristes qui se donneront rendez-vous et attendront leur guide sur le banc devant Jura Tourisme ou contempleront depuis la placette nouvellement créée le majestueux Hôtel des Halles de l'architecte bisontin de renommée Pierre-François Paris. Sans oublier toutes celles et ceux qui jusqu'ici ne disposaient d'aucuns bancs pour faire une halte à l'intérieur de cette vieille ville, hormis celui devant l'Hôtel de ville. Le concept se veut évolutif, le stationnement pouvant devenir une terrasse si la demande devait se faire. Le troisième objectif est le patrimoine d'abord. Cette revendication, souvent émise lors des réponses au questionnaire ou lors des ateliers participatifs, corrobore l'analyse des spécialistes qui avaient été consultés tout au démarrage de ce concept « Cœur de ville » visant à ré-assainir et refaire le centre ancien de la ville. Le quatrième objectif est la nature en ville : plutôt du vert que du gris, plutôt des arbres que du minéral. Mme Gerber rappelle la volonté de mettre en œuvre les éléments du Plan Nature en ville afin d'adapter la ville à la lutte contre les îlots de chaleur dans un lieu dense en activités et habitat. Porrentruy est l'une des 51 villes de Suisse retenues dans un projet pilote de la Confédération qui subventionnera ce plan nature pour permettre à la Commune d'établir un diagnostic qui a été présenté à la population il y a plus d'une année et qui montre l'urgence à travailler dans ce sens. Dans ce contexte-là, le diagnostic permet de dire que Porrentruy a un végétal intéressant. Ce sont les arbres qui apportent par leur feuillage la canopée. Toutefois, pour Mme Gerber, il serait encore plus judicieux d'amener au pied de ces arbres de véritables fosses végétalisées car les études scientifiques montrent que l'évapotranspiration de ces fosses végétalisées et l'ombrage apporté par les feuillages des arbres permettent de réduire la température de 5 à 8 degrés lors d'été où il fait 35 degrés. Dans ce projet, des arbres vont être enlevés car, d'après le diagnostic, les tilleuls à grandes feuilles qui ont été plantés dans cette rue ne constituent pas la meilleure espèce pour supporter des étés chauds et secs, dans 20 ou 30 ans. De nouvelles essences pourraient être replantées à la place. Le cinquième objectif est l'accessibilité. Le projet vise à supprimer les obstacles que rencontrent les personnes à mobilité réduite. Dans le concept « Cœur de ville », il est prévu d'aller de façade à façade, il n'y aura plus de trottoirs. Cela permet d'entrer plus facilement dans des bâtiments, qui plus est à Hôtel de ville qui ne présentait jusqu'ici aucun accès par rampe aux citoyens venant remplir leurs devoirs civiques. Bref, cette rue de Porrentruy, « voie princière » des Prince-évêques se rendant de leur château à leur église, méritait bien une attention particulière. Le Comité de pilotage de ce dossier, constitué de représentants de l'Office de la culture, d'ingénieurs et ingénieurs en environnement, d'un expert de l'Office fédéral de la culture, soumet au législatif le résultat d'un compromis issu de multiples demandes, parfois difficilement compatibles, résultat adapté aux plans directeurs PDDS, Plan directeur localisé Cœur de Ville et Plan Nature. Dans ce dossier, il a été tenu compte des volontés des riverains, des commerçants et des demandes soumises dans les ateliers participatifs. Mme Gerber ajoute encore que cet assainissement tient compte de pavages différenciés (pavage en arc, pavage en boutisse), de la mise en valeur des assises des bâtiments monumentaux par de la pierre naturelle noble (le grès coquillé), de tapis d'entrée devant les portes historiques, d'emmarchements refaits à neuf, de 16 places de stationnement qui offriront 50 centimètres de large de chaque côté afin de permettre une accessibilité. Il y aura également plus de 20 places pour les vélos et deux places pour des motos. C'est également 140 m^2 de surfaces végétalisées, 10 arbres adaptés au réchauffement climatique (chêne pubescent, érable, charme), 1 fontaine à eau, 7 bancs, 2 bornes de fêtes, 2 bornes rétractables pour pouvoir fermer la rue. A cette liste visuelle, il faut ajouter l'assainissement du sous-sol, soit des travaux de génie civil, des fouilles nécessaires pour mener les changements des conduites d'eau potable, le remplacement des canalisations d'eaux usées, la mise en place de conduites de récupérations des eaux des toitures vers les fosses végétalisées, la démolition des trottoirs et diverses infrastructures techniques. Ces travaux s'étaleront sur plusieurs phases afin de garder en ville l'accessibilité aux magasins mais aussi pour garder, lors de la St-Martin, une moitié de rue pour y installer les cabanes. Le montant total devisé à hauteur de CHF 1'875'000.- est basé sur le retour des offres et tient compte des amortissements différenciés selon les types de travaux. Il faut aussi dire que le volet patrimonial permet d'avoir une part non négligeable de subventions cantonales puisqu'elles s'élèvent à CHF 475'000.-. La réserve a été augmentée de 50'000.- à 100'000.- car, dans la situation actuelle, des hausses des matériaux pourraient encore intervenir. La Commune va également lancer tout prochainement un parrainage : les entreprises qui le souhaitent pourront marquer leur soutien et se verront notifiées, notamment sur les petites barrières qui seront

posées autour des fosses végétalisées. Pour conclure cette entrée en matière, le législatif est appelé à se prononcer sur un projet qui est la première étape qui engage Porrentruy sur de longues années puisque le concept se veut reproductible sur les réaménagements des autres rues du centre ancien. Par ses objectifs répondant non seulement à l'assainissement des rues, mais aussi aux critères du patrimoine, de la nature, de l'accessibilité et de la qualité de vie de toutes et tous en ville, le Conseil municipal sollicite l'approbation du Conseil de ville à ce crédit de réaménagement de la rue Pierre-Péquignat.

Mme Elodie Gschwind signale tout d'abord que M. Julien Parietti se récusera du vote pour des raisons professionnelles. Elle ajoute que le groupe PDC-JDC a débattu sur le réaménagement de la rue Pierre-Péquignat. Il a découvert, avec un grand plaisir, de nouveaux arbres, des jolis espaces verts, des accès adaptés pour les personnes à mobilité réduite, de petits coins de détente, un peu moins de places de parc de quoi rendre au final cette rue plus accueillante, plus accessible, plus conviviale, plus attrayante à l'image des citoyens de la ville. Enfin, pour Mme Gschwind, le projet « Cœur de ville » se concrétise et se rapproche de son centre. Elle se réjouit de cette première opération qui se situe à l'intérieur de la vieille ville. C'est donc avec bonheur que le groupe PDC-JDC approuvera, à l'unanimité, le crédit de CHF 1'875'000.-.

Mme Christianne Lauber indique que le groupe PCSI est de tout temps préoccupé par la santé de la vieille ville et en particulier de la rue Pierre-Péquignat. En septembre 2016, par la motion « une rue Pierre-Péquignat sans soubresaut », il demandait au Conseil municipal d'engager une réfection de cette rue dans les plus brefs délais. Ce soir, le législatif va permettre la réalisation de cette motion après 6 années. Le souci du groupe PCSI est bien évidemment la coordination des travaux avec l'activité des restaurants, des bars et des commerces de la zone concernée et il souhaite que les commerçants soient associés à l'organisation de cette coordination. De plus, les travaux de la rue Pierre-Péquignat vont se faire en même temps que ceux de la rénovation du pont de Saint-Germain, ce qui risque de compliquer la circulation centrale et périphérique, ainsi que la traversée de la ville. Enfin, la vieille ville sera certainement moins accessible durant ces travaux et le groupe PCSI recommande que les ultimes bus en service en soient exclus durant les travaux. Cela fera la démonstration que cela est possible et utile. En conclusion, le groupe PCSI accepte avec enthousiasme le crédit de CHF 1'875'000.- pour les travaux de réaménagement de la rue Pierre-Péquignat.

Mme Lisa Raval rappelle que le projet de rénovation de la rue Pierre-Péquignat est sollicité depuis de nombreuses années par les citoyens. Afin de répondre au mieux aux besoins et souhaits de la population, ce projet a ainsi fait l'objet d'enquêtes et de questionnaires et a été sujet à débats au sein de la Commission « vieille ville ». De plus, le COPIL regroupe des personnes travaillant dans des secteurs très variés tels que la culture, l'ingénierie ou encore l'environnement puisque si l'aspect visuel de la rue sera amené à changer, il s'agissait au départ de procéder à des assainissements des canalisations, eaux potables, eaux usées, réseau technique ou électricité. Fruit d'une démarche participative à chaque étape du processus, ce projet est passé plusieurs fois devant les commissions de l'urbanisme et des finances et la Commune a rencontré les riveraines et riverains ainsi que les propriétaires. Cela explique en partie pourquoi la réalisation de ce projet a pris du temps, mais cela permet aussi d'expliquer pourquoi il rencontre aujourd'hui une très large adhésion au sein de la population de Porrentruy. Le projet présenté met la vieille ville en valeur tout en respectant les monuments et le patrimoine. Arborisée et végétalisée, cette rénovation indispensable à la réalisation de Cœur de ville sera aussi un lieu de rencontre et d'abri de la chaleur grâce au mobilier urbain et aux arbres qui y seront installés. Pour toutes ces raisons, le groupe PS-Les Verts acceptera ce crédit.

Mme Sandra Nobs constate que c'est, entre guillemets, grâce au mauvais état de la rue Pierre-Péquignat qu'est né, il y a une dizaine d'années, le projet « Cœur de ville ». En 2019, le crédit voté par le législatif permettait au projet d'avancer plus concrètement jusqu'à sa publication en février dernier. Une seule opposition a été déposée et a été levée très rapidement, ce qui prouve que cette réfection est vraiment attendue et nécessaire. La rue Pierre-Péquignat sera donc la première rue à être compatible avec la zone de rencontre mise en place voici maintenant quelques années. Le niveau unique de façade à façade est à saluer, ainsi que la facilité d'accès aux différents bâtiments pour les personnes à mobilité réduite. Pour le groupe PLR, Mme Nobs apprécie le fait que les pavés qui font le charme de la vieille ville soient à nouveau posés. Alors oui, il y aura la moitié moins de places de parc mais le parking des FMB qui se trouve à deux pâtés de maisons permet à tout un chacun de venir malgré tout facilement chez les commerçants. L'installation de bancs et les fosses végétalisées offriront un nouveau visage à cette rue, ce qui sera apprécié de tous et permettra aux piétons de se réapproprier cet espace. Les différentes vitrines qui étaient vides il y a encore peu et qui ont trouvé preneurs récemment prouve que tout est réuni pour que cette belle rue Pierre-Péquignat retrouve son faste d'autrefois et qu'elle redevienne un lieu stratégique où il fera bon se retrouver et se rencontrer. Pour ces raisons, le groupe PLR approuvera donc le crédit en vue de réaliser les travaux de la rue Pierre-Péquignat.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent l'entrée en matière à la majorité évidente.

Il n'y a pas d'avis contraire.

FOND DU SUJET

La parole n'est pas demandée.

VOTE
Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers acceptent un crédit de CHF 1'875'000.- TTC, à couvrir par voie d'emprunt, en vue de réaliser les travaux de réaménagement de la rue Pierre-Péquignat à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

8. **Approuver un crédit de CHF 300'000.- TTC, à couvrir par voie d'emprunt, pour la réalisation d'un appel à investisseurs visant la réalisation de constructions privées et un parking public appelé « Cœur de ville » sur les anciennes parcelles BKW.**

ENTREE EN MATIERE

Mme Anne Roy signale que ce projet est en lien direct avec les réalisations du dossier « Cœur de ville » qui engendreront la disparition d'un certain nombre de places de parc pour amener bien évidement plus de confort en vieille ville mais aussi pour garder l'attractivité de la ville pour les différents utilisateurs. Le dossier de la rue Pierre-Péquignat devrait être imité dans d'autres rues de la ville. Mme Roy ajoute que le site de l'administration communale, sise sur l'ancien terrain BKW, dispose d'environ 4'500 m^2 pouvant être attribués à une autre fonction que celle d'aujourd'hui pour donner davantage de qualité de vie et d'arborisation afin d'amener ce secteur à une adaptation propice au réchauffement climatique. Afin de définir une orientation pour l'affectation de cette parcelle, le Conseil municipal a souhaité mener une étude préliminaire pour connaître les développements possibles sur ce secteur. Différentes solutions ont été proposées au Conseil municipal. Le dossier transmis au Conseil de ville mentionne l'image qui a été retenue par le Conseil municipal. Deux points forts sont à relever. Dans le haut de la parcelle, il est prévu un bâtiment d'une plus grande importance avec un parking en ouvrage d'un minimum de 110 places de parc publiques. Une variante sera certainement demandée pour ajouter quelques places de parc de stationnement qui devront être attribuées aux différentes autres constructions de ce secteur. La partie basse du secteur sera propice au développement de nouvelles formes d'habitations qui pourront attirer un nouveau public en ville de Porrentruy. Aujourd'hui, une analyse du terrain a déjà été faite pour connaître les spécificités particulières de cette parcelle afin de renseigner les différentes personnes qui seront d'accord de se lancer dans cet appel à projets. Pour se donner un maximum de chances, différentes solutions ont été analysées par le Conseil municipal et, finalement, c'est un appel à projets qui a été retenu, dans le cadre d'un partenariat public-privé qui permettra à la Municipalité de dégager le meilleur projet qui répondra à l'ensemble de ces besoins et qui permettra, très certainement, d'amener un nouveau public en ville de Porrentruy grâce à ce nouvel espace-vert qui amènera un poumon d'oxygène dans ce quartier de la ville. Le plan directeur des déplacements et du stationnement fait état d'un nombre de places de stationnement nécessaires afin de vider le centre-ville d'un certain nombre de places. Le projet devra faire la liste de tout un cahier des charges qui sera élaboré avec un spécialiste en marchés publics. La commission de l'urbanisme sera intégrée à cette réflexion. Celle-ci sera ensuite transmis au Conseil municipal qui validera le cahier des charges de cet important projet. Différentes étapes seront nécessaires pour cette procédure. L'analyse du sol a déjà été effectuée. Maintenant, la Commune va s'atteler à la rédaction du cahier des charges et, ensuite, faire appel à certains investisseurs qui, sur la base de leurs compétences, pourront développer un avant-projet. Dans le cadre de cette procédure, la Municipalité sera accompagnée par des spécialistes en marchés publics, des spécialistes en partenariat publics-privé mais aussi notaires et juristes, ainsi qu'experts de la construction et économistes puisque c'est une procédure novatrice pour Porrentruy. Ensuite, un jury sera amené à analyser les différents projets proposés. Du côté du financement de ce projet, la Commune peut prendre en considération le fonds pour le stationnement qui s'élève aujourd'hui à CHF 116'606.-. L'affectation de ce fonds correspond totalement à ce que la Commune compte en faire aujourd'hui. Le solde de CHF 190'000.- environ sera traité dans le cadre de crédits particuliers. Suite à cette première analyse de ce terrain, la Municipalité procédera à l'élaboration du cahier des charges et dans le cadre de cette procédure, d'ici une année, dégagera un lauréat. Ensuite, les différentes procédures nécessaires seront planifiées, peut-être avec un plan spécial mais le Conseil municipal pense certainement qu'un permis de construire, déterminant l'ensemble des bâtiments en devenir sur ce terrain, sera propice à l'élaboration de ce dossier. Bien évidemment, les autorités communales souhaitent se diriger vers un développement durable. Le projet proposé prévoit un poumon vert sur cette parcelle pour lutter contre le réchauffement climatique tout en amenant un certain confort de vie pour l'ensemble des habitants de ce secteur mais également pour la population de Porrentruy. Mme Roy rappelle que les commissions municipales des finances et de l'urbanisme ont préavisé favorablement ce dossier à l'unanimité des membres présents. En conclusion, le Conseil municipal recommande au législatif vivement d'accepter ce crédit de CHF 300'000.- qui constituera un appel à projets à investisseurs et qui permettra à la Commune de réaliser un parking en ouvrage mais également l'ensemble des bâtiments que

Mme Roy vient d'énumérer.

M. Jean Farine informe que c'est avec un fort intérêt et sans aucune hésitation que le groupe PDC-JDC a pris la décision de valider ce crédit de CHF 300'000.-. Cette nouvelle approche, novatrice pour la Municipalité, aussi bien au travers d'un partenariat public-privé que par la mise en concurrence d'investisseurs capables de réaliser un tel projet, a vraiment fait l'unanimité au sein du groupe PDC-JDC. La création d'un parking public ainsi que la construction de maisons-appartements atypiques pour Porrentruy s'inscrivent totalement dans cette volonté de la responsable politique du service de l'urbanisme de valoriser au plus vite ces surfaces stratégiques aux portes de la vieille ville. Il faut aussi relever le bon sens du Conseil municipal qui a su adapter la planification financière 2021-2030 au cours de ce printemps, en avançant de deux ans, soit en 2025, la volonté de mettre en valeur cet ancien site des BKW. M. Farine trouve que c'est un excellent « deal » pour les finances communales. De plus, l'élaboration d'un cahier des charges regroupant l'ensemble des souhaits de la Municipalité et le déroulement de la mise en œuvre du partenariat public-privé est plein d'à-propos. Même si certains vont prétendre que la création de nouvelles places de parc va à l'encontre du développement des transports en commun et de la mobilité douce, il faut savoir dépasser dans certains cas les limites fixées et reconnaître la nécessité de devoir disposer d'un parking à proximité du centre ancien. Finalement et avec les temps qui courent, il est primordial que les aspects énergétiques soient retenus par le futur promoteur de ce projet dont spécialement, vu sa situation toute proche de la vieille ville, d'un espace vert de qualité et répondant aux enjeux du réchauffement climatique. Ainsi le groupe PDC-JDC invite tous les membres du législatif à approuver sans aucune retenue la réalisation de ce beau projet, qui fait suite à la validation du réaménagement de la rue Pierre-Péquignat, sources d'espoir pour l'avenir de Porrentruy.

Pour le groupe PCSI, M. Yves Quiquerez se réjouit de cette nouvelle réalisation qui associe de l'habitat avec un parking public sous-terrain. Il faut cependant préciser que l'illustration figurant dans le rapport introductif du Conseil municipal pourrait influencer la décision des Conseillers de ville. Or, cette illustration est un exemple. Le projet qui, lui, se dessinera à partir d'une page blanche pourrait être tout autre que cette image. Le recours au partenariat public-privé qui fait appel aux investisseurs est judicieux. Les besoins en stationnement et les intentions du projet sont bien expliqués. L'articulation du dossier et le programme des travaux semblent pertinents au groupe PCSI qui soutient ce projet et votera le crédit de CHF 300'000.- pour l'appel à investisseurs.

Mme Vitoria Gigon informe que le groupe PS-Les Verts a parcouru longuement le projet proposé qui a fait émerger deux opinions. La majorité du groupe estime qu'à l'heure actuelle cette surface en bitume avec ses places de parc est une grosse source de chaleur en été et qu'elle garde la chaleur tard en soirée. Ce problème a d'ailleurs été indexé dans le cadre du plan nature en ville. Aussi, le groupe PS-Les Verts considère, si la Commune construit de l'habitat et du parcage, qu'elle doit impérativement tenir compte des paramètres de lutte contre les îlots de chaleur avec, à choix, des arbres, des surfaces végétalisées, un petit plan d'eau, du gazon fleuri, des haies variées, voire même des murs ou toits de maisons végétalisés, ainsi qu'un raccordement au Thermoreseau ou l'installation de panneaux solaires. Bref, la Commune doit être exemplaire au niveau environnemental et énergétique. Une autre partie du groupe affirme qu'il serait pertinent, voire essentiel de proposer davantage de places de parking sur l'ancien terrain de BKW, parcelle appartenant déjà à la Commune. Cette partie du groupe PS-Les Verts est conscient que les travaux du projet « Cœur de ville » diminuera de nombreuses places de parking sans compter la suppression ou la diminution du parking à la place de Jean-François Comment ainsi que la place de stationnement en face du Denner. En effet, cette partie du groupe PS-Les Verts est d'avis qu'il soit exigible de la Municipalité de garantir un accès à l'ensemble de la population bruntrutaine aux commerces mais également à l'ensemble des visiteurs des places permettant un accès facile à la vieille ville. Elle partage la même vision quant à une réflexion pro active et permettant d'assainir cette partie de la Commune. De ce fait, elle soutient, à travers le crédit, qu'il soit important de déléguer et mandater des personnes compétentes dans la réalisation de projets de grande envergure afin de répondre aux besoins de la meilleure des manières. Le projet anime, au sein du groupe PS-Les Verts, une certaine motivation à y voir créer une place accueillante et permettant d'y voir un lieu plus végétalisé et fleuri respectant l'environnement et le décor du patrimoine. En revanche et pour la totalité du groupe PS-Les Verts, il est important de souligner que son approche et sa sensibilité à promouvoir la mobilité douce pour la ville ne soit pas remise en question. Ainsi, il se questionne sur l'utilisation et les conséquences d'un tel projet. L'appel à investisseurs visant la réalisation d'un parking et répondant aux besoins de combler la disparition et diminution des places de parking de la ville questionne. Le groupe PS-Les Verts s'est posé la question de savoir s'il était réellement pertinent de créer d'autres habitats, bien qu'atypiques et respectant le principe de construction durable, alors que de nombreux logements et vitrines sont laissés à l'abandon, voire « fantômes » à Porrentruy. Oui, le débat des logements vacants au cœur de la vieille ville est un débat sans fin. Donc, accepter ce crédit constituerait à accepter de nouveaux logements ou maisons-ateliers accolés aux logements fantômes d'une vieille ville en pleine rénovation. Ou serait-ce possible d'y voir naître des appartements subventionnés par la Commune pour accueillir des institutions tels qu'un foyer pour enfants avec des difficultés sociales ou familiales par exemple, manquant

cruellement dans le Canton du Jura ? En somme, un projet répondant davantage aux besoins de la population bruntrutaine comme prévu par le dossier « Cœur de ville ». Ensuite, est-ce pertinent d'investir CHF 300'000.- pour un dossier « complet » qui ne trouvera, en fin de compte, peut-être pas, à la mise au concours, un projet d'investisseur suffisant ? Le groupe PS-les Verts reste partager quant à la garantie finale de cet appel à projet et d'autres questions restent en suspens : Est-ce que la Municipalité peut garantir que les 110 places de parking seront accessibles réellement à utilité publique ainsi que l'espace nature sera accessible aux citoyens et à l'ensemble des commerçants, aussi bien la journée que la nuit ? Est-ce que sur le projet sélectionné par le jury, le Conseil de ville pourra émettre des remarques et des ajustements ? Pour une partie du groupe PS-les Verts, le projet manque de précisions et de garantie. Pour ces raisons, le groupe PS-Les Verts laissera la liberté de vote à ses membres.

Pour M. Xavier Brunner, la vision du PLR est sensiblement différente et plus tranchée que celle du parti socialiste. Il aimerait juste rappeler que l'intermodalité n'empêche pas la mobilité douce, au contraire cela la renforce. Le groupe PLR estime que ce projet répond à un besoin, que ce soit pour les habitants de la vielle ville, pour les commerces et leurs clients, pour les cafés, bars et restaurants, pour les participants aux activités, foires et manifestations, pour les entreprises du centre ancien, pour l'administration, pour les touristes qui viendraient se promener ou, tout simplement, pour la population de Porrentruy, du district ou d'ailleurs. Aussi, le groupe PLR estime également que la Municipalité ne peut pas porter seule le financement d'un tel projet et que le partenariat public-privé est judicieux dans ce cas précis. Dès lors, le groupe PLR acceptera le crédit proposé pour ce projet qui est intéressant.

Concernant l'image proposée dans le dossier, Mme Anne Roy confirme qu'il s'agit bien évidemment d'une intention. Sur le bas de la parcelle, la Commune souhaite que les investisseurs donnent libre court à leur imagination et leur inventivité pour se démarquer les uns des autres dans le cadre du concours. Dans le cadre de l'enveloppe financière, Mme Roy signale qu'il s'agit d'un dossier qui se prépare étape par étape. La première étape sera l'appel à candidature. Là déjà, la Commune pourra sentir s'il y a un intérêt spécifique pour le développement de ce secteur. C'est à ce moment qu'elle se rendra compte si des investisseurs ont de l'intérêt à valoriser cet espace dans le cadre d'un concept novateur qui, pour Mme Roy, ne fait pas concurrence à la vieille ville mais qui en fait un complément comme les autres endroits à Porrentruy où l'on peut vivre et amener une certaine activité. Donc, avant de dépenser les 300'000 francs, Mme Roy pense que la Commune aura déjà, lors de la première étape, l'appel à investisseurs qui devront poser leur candidature et faire preuve de leurs compétences et leurs qualités pour développer un tel projet. Mme Roy ajoute que la Commune a déjà été abordée par certains investisseurs qui sont intéressés par le développement de ce secteur.

VOTE
Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent l'entrée en matière par 25 voix contre 8.

FOND DU SUJET

La parole n'est pas demandée.

VOTE
Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers acceptent un crédit de CHF 300'000.- TTC, à couvrir par voie d'emprunt, pour la réalisation d'un appel à investisseurs visant la réalisation de constructions privées et un parking public appelé « Cœur de ville » sur les anciennes parcelles BKW par 25 voix contre 8.

9. a) Ratifier les dépassements de crédits budgétaires pour 2021.
b) Accepter les comptes de l'Administration communale 2021.

ENTREE EN MATIERE

M. Manuel Godinat relève que certaines communes se plaisent à présenter le résultat du compte global, comme indiqué en page 13 du document « Comptes 2021 ». Avec ce résultat, la Commune de Porrentruy serait bénéficiaire de plus de CHF 650'000.-. Cependant, après l'affectation des montants gagnés sur les services communaux dans les financements spéciaux, la perte s'élève à CHF 340'000.-. Par rapport au déficit budgétisé de 2,2 millions de francs, cette perte représente un effort favorable qui peut être salué. L'ensemble de l'administration doit être remercié car toutes les charges maîtrisables l'ont été dans la majorité. Dans les rubriques où la Commune ne peut pas maitriser les charges, par exemple l'action sociale, des augmentations importantes sont constatées. La Commune travaille beaucoup avec les services administratifs afin de trouver des économies. Le Conseil municipal a établi un plan de mesures en 2021. Il est content de trouver des économies en demandant parfois au personnel de faire des efforts et finalement le compte de l'action sociale, avec une dépense nette de 3,6 millions de francs, représente une augmentation de 5 dixièmes de la quotité d'impôt. L'exécutif communal s'inquiète à propos des charges des infrastructures sportives comme la piscine ou la

patinoire, pour lesquelles, chaque année, les dépenses se situent au-dessus de ce qui avait budgétisé. Dans les bonnes nouvelles, M. Godinat félicite la Maison de l'enfance qui, il y a encore 2 ans, présentait des pertes de plusieurs centaines de milliers de francs mais, aujourd'hui, pour l'antenne de Porrentruy, un équilibre des comptes a été atteint. Pour arriver à 340'000 francs de perte, l'exécutif communal a utilisé deux outils comptables. En premier, il a effectué un prélèvement de 1 million de francs dans la rubrique de la politique budgétaire, comme cela avait été ratifié par le Conseil de ville lors de l'établissement du budget 2021. Deuxièmement, dans le cadre du budget 2020, il avait été décidé de revaloriser les actions qui ne sont pas cotées en bourse à leur juste valeur. Comme en 2020 les comptes étaient bons, le Conseil municipal n'a pas procédé à cette revalorisation. Ces actions ont été revalorisées en 2021, ce qui a amélioré le résultat des comptes de 700'000 francs. Pour le reste, M. Godinat relève que les rentrées fiscales sont moins mauvaises que prévues mais nettement moins bonnes que les comptes 2020 qui étaient extrêmement favorables en raison des variations antérieures. Pour résumer, au niveau du bilan, la dette passe de 64,8 millions de francs à 62,7 millions de francs. Malgré un investissement de 6,55 millions de francs bruts, la dette de Porrentruy diminue et la fortune reste positive. M. Godinat ajoute que les prochains comptes seront présentés par la nouvelle équipe du Conseil municipal qui devra assumer les dépenses décidées par les autorités communales actuelles. Il en profite pour remercier l'équipe actuelle qui, au fil des années de cette législature, a continué à investir, tout en gardant un bilan et une dette tout à fait respectable. Sur 4 ans, l'investissement total s'élève à plus de 30 millions de francs. Avec les investissements prévus au budget 2022, l'investissement se situe à plus de 36 millions de francs. Pour M. Godinat, les autorités municipales doivent rester prudentes car la réserve de politique budgétaire n'est pas inépuisable. Les outils utilisés ne peuvent l'être qu'une seule fois. Ils pourront encore apporter une amélioration en revalorisant certaines actions mais ils ne sont pas inépuisables. Il est important que sur le résultat opérationnel, la Commune tende à l'équilibre financier à court terme.

Pour le groupe PDC-JDC, M. Sébastien Piquerez a pris connaissance avec attention des comptes 2022. Il constate que ces comptes présentent donc une nette embellie en regard du budget. La perte se portant à un peu plus de CHF 340'000.- alors qu'un déficit très inquiétant de presque 2.2 millions de francs était prévu au budget. Cela est réjouissant mais en y regardant de plus près, M. Piquerez constate rapidement que ce résultat s'approche de l'équilibre en raison du prélèvement sur la réserve de politique budgétaire et de la réévaluation des actions non-cotées détenues par la Municipalité. Malheureusement, ces deux actions ne sont pas répétables ad eternam, la réserve de politique budgétaire n'étant pas un puits sans fond et les actions étant plafonnées à leur valeur nominale. Dans le détail, M. Piquerez relève que les frais de poursuite, tels que présentés dans le rapport introductif, présentent un dépassement de plus de 60%. Les frais de poursuite, uniquement pour la taxe de déchets, s'élèvent à montant supérieur à CHF 30'000.-. M. Piquerez se demande si le Conseil municipal songe déjà à adapter les processus pour contrer cette augmentation, peut-être en établissant une politique de rappel avec des frais dès la première relance ? Il constate également que les infrastructures de loisir laissent apparaître des coûts supérieurs à ceux attendus. Pour lui, il vaudra la peine de suivre aussi l'évolution de ces charges, étant donné que la patinoire et la piscine sont au tout début de leur exploitation dans leur forme actuelle et que les frais d'électricité de la patinoire prennent l'ascenseur. Malgré le résultat final encourageant, pour le groupe PDC-JDC il sera tout de même nécessaire de rester très attentif à la santé financière de la Commune car la perte modérée cache en réalité un déficit structurel important, évaluable à 1-2 millions de francs. Les événements extraordinaires positifs ne viendront pas toujours à point pour sauver la situation. Dans la forme, le groupe PDC-JDC s'attendait à voir apparaître la planification financière, telle qu'incluse dans les comptes de l'année passée. Il souhaiterait pouvoir en obtenir la version actuelle et s'attend à la voir au sein du prochain budget. En conclusion, le groupe PDC-JDC soutiendra l'entrée en matière et acceptera unanimement les dépassements ainsi que les comptes 2021, à l'unanimité.

Pour le groupe PCSI, M. Pierre Olivier Cattin a pris connaissance du résultat des comptes 2021 qui présente une perte de CHF 340'407.- qui aurait pu être plus conséquente s'il n'avait pas été prélevé 1 million de francs sur la réserve de politique budgétaire et s'il n'avait pas été procédé à la revalorisation du collège Stockmar en tant que bâtiment financier. Malgré cette perte, M. Cattin relève les efforts consentis par l'exécutif municipal afin de tenir les charges de fonctionnement qui sont dans l'ensemble bien maîtrisées puisque les recettes sont en augmentation de 8.4% par rapport au budget. De plus, il est à relever la bonne santé des entreprises qui ont repris une activité économique bien plus rapide que pressentie malgré une crise sanitaire sans précédent. Cependant, pour le groupe PCSI, il faut continuer à investir. Il demande au Conseil municipal de réfléchir, à chaque fois, à ne pas dépasser le seuil critique qui mettrait la Commune en difficulté. Pour le groupe PCSI, il ne sera pas simple à l'avenir d'obtenir des comptes équilibrés, les autorités devront se serrer les coudes, par exemple en attirant et en accompagnant les futures entreprises qui voudront s'installer en ville de Porrentruy, en attirant de nouveaux habitants et en leur proposant des infrastructures de qualité et en continuant de développer l'offre touristique importante. Malgré ces remarques et au vu du résultat présenté ce soir, le groupe PCSI acceptera les comptes tels que présentés.

Pour le groupe PLR, M. Xavier Brunner relève que le respect des enveloppes budgétaires est primordial pour la bonne tenue des finances communales. A première vue, le Conseil de ville pourrait se réjouir que le résultat déficitaire de 340'000 francs sur le compte général soit moins important que le prévoyait le budget, néanmoins le groupe PLR estime que la situation est particulièrement délicate. Si la maîtrise globale des charges par l'administration communale est à saluer, la hausse des coûts des infrastructures sportives par rapport au budget doivent faire l'objet d'une attention particulière. A ce propos, il serait souhaitable que l'exécutif précise si ce dépassement est lié au début des activités des nouvelles infrastructures sportives ou s'il faut s'attendre durablement à un tel exercice qui pourrait être difficile à supporter à long terme par la Municipalité. Aussi, l'explosion des charges de l'action sociale de l'ordre d'un demi-million de francs questionne le groupe PLR ; Porrentruy paye une charge liée majorée de 20% par rapport à 2020 sans connaître réellement sa marge de manœuvre en la matière. D'ailleurs, à ce propos, le groupe PLR s'est même demandé si la marge de manœuvre communale n'était pas insuffisante pour prétendre assumer cette contribution dans le futur. Concernant la fiscalité, la diminution des rentrées fiscales de 2,7 millions de francs par rapport aux comptes 2020 est également préoccupante car rien ne laisse indiquer que ce phénomène est entièrement lié à la crise sanitaire, car, comme le relevait la presse régionale, Delémont et Haute-Sorne ne connaissent pas tout à fait des tendances similaires. A l'avenir, il faudra veiller à conserver des conditions cadres optimales pour préserver le tissu économique actuel tout en continuant à renforcer l'attractivité de Porrentruy pour les entreprises afin d'augmenter les rentrées fiscales des personnes morales. Pour y arriver, le développement du secteur stratégique d'intérêt cantonal et régional de la gare, prévu par le plan directeur régional, jouera sans doute un rôle décisif. Il est à noter que les comptes 2021 sont les premiers résultats qui laissent transparaître les effets de la crise sanitaire. D'ailleurs, à l'établissement du dernier budget, il s'agissait de serrer les dents pendant la pandémie et espérer un retour à la normale qui soit rapide. Ce retour à la normale n'aura malheureusement pas lieu tout de suite si l'on observe la conjoncture actuelle ;

- La guerre en Ukraine et les problèmes d'approvisionnement impacteront les chiffres d'affaires des entreprises et risquent de réduire davantage les rentrées fiscales des personnes morales ;
- La hausse du prix des énergies pèsera sans aucun doute sur les charges municipales ;
- L'inflation et la hausse des taux d'intérêts toucheront directement la population mais aussi la Commune qui ne pourrait plus contracter d'emprunts aux conditions aussi favorables qu'aujourd'hui ;
- Enfin, rien n'exclut qu'un nouveau variant ne vienne perturber davantage ces facteurs déjà suffisamment imprévisibles.

Au vu des résultats des comptes 2021 et des perspectives conjoncturelles, il apparaît évident que la rigueur budgétaire doit devenir un objectif central pour préserver la capacité d'investissement de la Commune, mais aussi éviter une hausse de la quotité d'impôt afin de ne pas péjorer davantage le pouvoir d'achat de la population. Par rigueur budgétaire, il ne faut pas comprendre une économie superficielle supplémentaire à demander à l'administration. En effet, le personnel municipal a fait des efforts remarquables que le groupe PLR tient à saluer encore une fois en matière de maîtrise des charges communales depuis maintenant plusieurs exercices. Par contre, la rigueur budgétaire implique que les élus doivent prendre leurs responsabilités à chaque décision politique qui est prise pour :

- Prioriser les investissements qui permettent à la Municipalité d'obtenir un retour sur investissement qui soit avéré et mesurable financièrement ;
- Réduire l'endettement année après année pour que les générations futures n'aient plus à se préoccuper du plafond d'endettement ;
- Réalimenter au plus vite la réserve de politique budgétaire pour faire face aux fluctuations futures.

Ainsi, si les autorités veulent préserver une qualité de vie exceptionnelle, une administration et des services proches de la population et continuer d'investir pour développer l'attractivité de Porrentruy, elles doivent prendre leurs responsabilités lors de chaque décision politique, car ce qui est décidé aujourd'hui aura des conséquences durant des dizaines d'années. Enfin et pour conclure, M. Brunner précise que le groupe PLR acceptera l'entrée en matière et les comptes 2021.

Pour le groupe PS-Les Verts, M. Gilles Coullery a pris connaissance et analysé les comptes 2021 avec la plus grande attention. C'est avec une certaine satisfaction qu'il constate que ceux-ci bouclent sur un résultat opérationnel de moins CHF 348'508.- contre moins CHF 3'187'782.- budgétés, soit une différence de plus CHF 2'839'000.-. Si cette différence semble très importante, il convient de la transposer dans le contexte de la crise liée à la Covid-19. En effet, le budget 2021 a été élaboré lorsque les mesures pour faire face à la pandémie étaient à leur paroxysme. A ce moment-là, il était légitime de penser que la Commune devrait faire face à des contraintes financières particulières que ce soit sur les rentrées ou sur les dépenses. Mais la Confédération, forte de sa bonne santé financière, a joué parfaitement son rôle et ainsi permis aux entreprises mais aussi aux collectivités locales de franchir l'écueil sans trop de casse. Compte tenu de cette situation particulaire et contrairement à la coutume, cette fois-ci, le groupe PS-Les Verts ne tiendra pas rigueur au Conseil municipal de proposer année après année des budgets largement plus pessimistes que la réalité. Cependant, quand bien

même les années à venir seront plus compliquées avec des taux d'intérêts à la hausse et des baisses d'impôts programmées, il ne faudra pas tomber dans la psychose de l'équilibre budgétaire et savoir maintenir des investissements importants car c'est le principal levier d'action pour faire face à la diminution démographique chronique que Porrentruy subit, même si ça doit passer par une élévation de la quotité d'impôts. En effet, si la collectivité doit être présente quand ça va mal comme elle a su le faire, les administrés doivent jouer leur rôle et lui donner les moyens quand ça va bien. Pour toutes ces raisons, Le groupe PS-Les Verts acceptera les comptes et ratifiera les dépassements de crédits budgétaires pour 2021.

VOTE
Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent l'entrée en matière à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

FOND DU SUJET

a) Ratifier les dépassements de crédits budgétaires pour 2021.

La parole n'est pas demandée.

VOTE
Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville ratifient les dépassements de crédits budgétaires pour 2021 à l'unanimité.

b) Accepter les comptes de l'Administration communale 2021

La parole n'est pas demandée.

VOTE
Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent les comptes 2021 de l'Administration communale à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

10. Divers.

M. le Président indique que 2 textes ont été déposés ce soir.

En tant que représentante de la Société des Amis du théâtre, Mme Céline Bédat Heusler souhaite ce soir remercier la Municipalité de Porrentruy pour le soutien qu'elle apporte à cette association depuis de nombreuses années et en particulier durant ces deux années de pandémie, compliquées pour tout le monde et en particulier pour le monde de la culture. C'est dans cet état d'esprit que l'an passé, la SAT a organisé un premier spectacle de rue qu'elle a proposée au collège Thurmann lors de la clôture de l'année scolaire, un petit souffle covid-compatible offert aux élèves terminant leur scolarité et qui n'ont eu ni de camp de ski ni de camps d'été ni même de bal de fin d'année, ainsi que 2 représentations publiques. C'était une manière de partager avec l'ensemble de la population bruntrutaine ce soutien et de renouer avec cette belle tradition théâtrale. Assez naturellement, pour clore la saison 21/22, la SAT, s'associant avec la Plage des Six Pompes et en collaboration étroite avec la Municipalité de Porrentruy, a décidé de proposer, sur un week-end, un festival de théâtre de rue. Les 9 et 10 juillet prochains, les rues de la vieille ville accueilleront pas moins de douze artistes qui présenteront leurs créations. Il y en aura pour tout le monde, des petits aux grands en passant allègrement du conte de Pierre et le Loup à l'évocation de la poésie déjantée d'Emir Kusturica. Il y aura des personnages hauts en couleur et des marionnettes attachantes, un mentaliste et des danseurs ; bref le temps d'un week-end d'été, le cœur de la ville battra au rythme des arts de rue. Mme Bédat Heusler profite ici de remercier la Municipalité dans son ensemble et particulièrement M. le Conseiller municipal Eric Pineau, la commission culturelle et la manager de ville Anais Cuenat, avec qui la SAT a créé un partenariat efficace, mais aussi les entreprises locales et fondations qui ont soutenu cette première édition d'un festival que Mme Bédat Heusler souhaite pérenne et qui deviendrait dès lors l'événement culturel du début de la saison estivale à Porrentruy.

La parole n'étant plus utilisée, M. le Président lève la séance. Il est 21.40 heures.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le secrétaire :	Le président :
D. Sautebin	A. Theilkaes